



MAIRIE
DE
VALLENAY
18190

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Mardi 19 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Marina DUPUY, maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR.

Excusés avec pouvoir : M. Julien JOURDAINE pouvoir à Mme Mireille CHARBY, Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mme Mireille CHARBY, Christelle JOIE pouvoir à Cathy BATISTE, Jean-Michel CAREL pouvoir à Mme Caroline ARTHU.

Excusés sans pouvoir : Mme Katia DUSSAPIN, M. Stéphane PETIT, M. William TAILLANDIER.

Secrétaire de séance : Mme Mireille CHARBY.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame Mireille CHARBY.

Le conseil passe à l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Devis Vidéoprotection
- Devis panneau numérique
- Achats extincteurs
- Devis travaux rue de la source et rue du Boischaud
- Travaux restaurant scolaire
- Admission en non-valeur
- Décisions modificatives
- Convention pour la restauration d'une mare dans le cadre du programme objectif mares avec l'association Nature 18
- Plan Communal de Sauvegarde
- Programme dans le cadre du serment d'amitié avec la ville de Gorçy
- Informations et questions diverses

Après lecture du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022, les membres du conseil n'émettent aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents.

DÉLIBÉRATIONS

2022-40 : Devis vidéoprotection

Vu le rapport de la référente Sûreté du groupement de la gendarmerie du Cher rendu en date du 17 novembre 2015 ;

Vu la délibération n°2016-47 du projet de vidéoprotection en date du 05 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-0784 portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Vallenay en date du 08 juillet 2021 ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les devis pour la modification du système de vidéoprotection actuelle. Cette modification comprend la reprise des équipements actuels (Serveur PC), le repositionnement des caméras actuelles et un contrat de maintenance des installations du système de vidéoprotection.

Après avoir examiné les devis et après délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix pour,

- décide de confier les travaux de vidéoprotection à l'entreprise Citéos pour un montant de 11 938.60 € HT – 14 326.32 € TTC
- de souscrire le contrat de maintenance dans les conditions présenté par la société Citéos
- autorise Madame le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2022-41 : Devis panneau d'affichage numérique

Vu la convention relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du plan France Relance conclue le 15 janvier 2021 entre le ministre de l'économie, des finances et de la relance et la ministre de la transformation et de la fonction publique,

Vu la demande de subvention présentée par la commune de Vallenay sur la plateforme « démarche simplifiées » le 28 octobre 2021 sous le numéro 6547892

Vu l'arrêté portant attribution s'une subvention au titre du fonds « Transformation numérique des territoires 2021 à la commune de Vallenay, en date du 19 novembre 2021

Madame le maire présente des devis pour un panneau d'affichage numérique. Celui-ci serait utilisé pour diffuser des informations municipales diverses et des informations d'alerte (Météorologique, accident, mise en sécurité...).

L'emplacement du panneau d'affichage numérique pourrait être implanté sur la façade de la mairie, rue Hubert Gaulier, cependant l'endroit final reste à définir avec l'entreprise.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent avec 10 voix pour d'investir dans le panneau d'affichage numérique, de choisir la société IVicom-France 8A rue du camp 67160 Drachenbronn-Birlenbach pour un montant de 3 795.00 € HT- 4 554.00 € TTC, autorise Madame le maire à signer les devis et a demandé le versement du solde de la subvention accordée par arrêté en date du 19 novembre 2021.

2022-42 : Equipement en extincteur et alarme incendie

Madame le maire indique que le parc d'extincteur et d'alarme est à revoir entièrement.

Après plusieurs propositions, il ressort que l'entreprise Eurofeu 12 rue Albert Rémy 28250 Senonches est mieux disante.

Madame le maire présente le détail par bâtiments, des devis pour le remplacement des extincteurs, panneau réglementaire et mise en service, pour un montant total de 4 029.80 € HT soit 4 835.76 € TTC.

Le devis de la vérification des alarmes incendie et le changement des bloc BAES est de 1 940.03 € HT soit 2 328.04 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour les devis de l'entreprise Eurofeu pour les montants suivants :

- 4 029.80 € HT soit 4 835.76 € TTC
- 1 940.03 € HT soit 2 328.04 € TTC

Et autorise Madame le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2022-43 : Travaux rue de la source et route du Boischaud

Madame le maire expose l'état de dégradation des voiries - rue de la source face au n°3 dû à des problèmes d'écoulement et au remplacement d'un caniveau grille face au n°32 route du Boischaud et présente les devis reçus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les devis de la SARL Claude BORDAT – La malle 18170 ARDENAIS pour les sommes de :

- Rue de la Source : 2 945.00 € HT - 3 534.00 € TTC
- Rote du Boischaud : 1 980.00 € HT - 2 376.00 € TTC.

Autorise Madame le maire à signer les devis.

2022-44 : Admission en non-valeur

Sur proposition de Madame la trésorière par courrier explicatif du 25 mai 2022, le Conseil Municipal de la commune de Vallenay, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de ses membres présents de statuer sur l'admission en non-valeur des titres suivants :

Année	Titre	Montant
2017	98	48.45 €
2018	74	184.80 €
	211	46.20 €
	249	92.40 €
2019	2	52.80 €
	18	39.60 €
	39	75.90 €
	50	56.10 €
	100	26.40 €
	120	52.80 €
	170	56.10 €
TOTAL		731.55 €

correspondant à des impayés de restaurant scolaire des années 2017, 2018 et 2019 et que le crédit est inscrit en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

2022-45 : Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune de Vallenay,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021,

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Compte 615228 – Entretien et réparations autres bâtiments : - 700.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Compte 6541 - : 700.00 €

Section d'investissement – dépenses

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles : 5 000.00 €

Compte 21568 -Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : 2 200.00 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Compte 2312 – Agencement et aménagement de terrains : - 7 200.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise la décision modification.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame le maire informe le Conseil Municipal que des travaux dans le restaurant scolaire sont en cours de réalisation par les employés communaux. Les travaux consistent à retirer la séparation en verre des deux salles et de peindre dans les sanitaires. Le restaurant scolaire est donc maintenant composé que d'une salle, ce qui va faciliter l'agencement et le travail du personnel.
- Madame le maire a invité les maires des communes voisines afin d'évoquer avec eux de la charge financière supportée par la commune dans les affaires scolaires, dû à la crise financière actuelle et la flambée des prix dans tous les secteurs.
En effet, le fournisseur des repas du restaurant scolaire nous a fait part, avec regret, de son obligation à répercuter une augmentation de 0.40 € par repas. La commune prenait déjà en charge 0.20 € pour toutes les familles suite au changement de prestataire à la rentrée 2021-2022. Par ailleurs, la commune de Vallenay prend également en charge les sorties à la piscine (transport et entrées incluant les cours de natation). Elle verse également une participation pour le voyage scolaire de fin d'année. Si nous voulons que les enfants de l'école de Vallenay puissent continuer à bénéficier de ces sorties, il semble nécessaire de solliciter une participation au prorata des enfants des communes fréquentant notre établissement.

Les maires ou représentants des communes présents, à savoir :

Communes de Crézançay sur Cher, de Chambon, de Montlouis, de Saint Symphorien, de Saint Baudel et de Saint Loup de Chaumes

ont convenu que la commune de Vallenay, n'avait pas à supporter les charges financières évoquée ci-dessus à elle seule.

Il a été proposé la mise en place d'une convention entre la mairie de Vallenay et les autres communes au prorata des enfants scolarisés à l'école des deux bourgs de la commune de Vallenay pour la prise en charge des dépenses. Un projet de convention sera soumis aux communes.

- La Municipalité de Vallenay a pour projet futur de construire un nouveau complexe scolaire qui regrouperait l'école maternelle, l'école primaire et le restaurant scolaire en un lieu unique.

De nombreuses raisons nous amène aujourd'hui à étudier cette question parmi lesquelles : la vétusté et le gouffre énergétique de nos bâtiments actuels, et principalement, de notre préfabriqué.

Notre restaurant scolaire n'est plus adapté du fait d'une fréquentation de plus en plus importante à chaque rentrée scolaire et malgré les travaux entrepris.

Tout au long de l'année et par tous les temps, les enfants de maternelle se rendent à la cantine, à pied, en empruntant la route départementale très fréquentée, ce qui représente un réel danger.

Le nombre d'enfants scolarisés à l'école de Vallenay étant stable depuis de nombreuses années, ce projet nous paraît essentiel pour le bien-être et le confort des enfants et du personnel scolaire.

Nous avons fait plusieurs demandes d'études de faisabilité auprès du CIT (Cher Ingénierie des Territoires). L'une d'elle était la démolition et la reconstruction sur site mais cette solution pose plusieurs difficultés, notamment, l'accueil des classes le temps des travaux.

Nous avons donc opté pour une nouvelle construction, projet qui nous paraît finalement plus judicieux et qui réglerait toutes les problématiques rencontrées, sécurité, organisation, mise aux normes des bâtiments, économie d'énergie, environnement ...

Nous sommes dans l'attente de l'étude d'opportunité et de faisabilité demandée au CIT.

Ce projet se situerait derrière le lotissement Les Chargnes (plans joints) juste à côté de la résidence domotisée qui est en cours de construction.

Des courriers relatant ce qui a été dit ci-dessus ont été envoyés à différents organismes sollicitant des aides qui pourraient être accordées à notre collectivité pour un tel projet et les organismes auprès desquels nous pourrions en faire la demande.

- Le plan communal de sauvegarde de la commune de Vallenay est presque fini. Madame le maire propose d'envoyer les fiches pratiques à tous les conseillers pour validation de leurs postes. Après leur accord le plan communal de sauvegarde sera soumis à validation lors d'une séance ordinaire du Conseil Municipal.
- Madame le maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le programme dans le cadre du serment d'amitié avec la ville de Gorçy signé en 2021, il avait été prévu une rencontre sportive entre les associations des deux communes qui n'a pu se faire. N'ayant pas eu de rencontre depuis l'exposition, une idée de rencontre sous forme d'inter village est en étude. Une réunion de la commission est à prévoir en septembre. Un projet avec les écoles était aussi prévu mais pour une question de logistique celui-ci ne pourra se faire sur l'année scolaire 2022-2023. Une concertation entre les enseignants a eu lieu, une correspondance entre les élèves va être mise en place avec comme objectif une rencontre pour l'année scolaire 2023-2024.
- Lecture du courrier de l'assurance Groupama en date du 28 juin 2022 concernant notre sinistre sécheresse 2019 pour l'église de Vallenay. Le Conseil Municipal décide de demander un devis pour une expertise contradictoire et charge Madame le maire de contacter des entreprises.
- Madame Noyer a fermé son officine de pharmacie suite à des problèmes de santé. Après avoir pris contact avec elle, Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'elle ne rouvrira pas et cherche à vendre mais cela est compliqué de trouver un pharmacien. Contact a été pris avec l'Agence régionale de Santé, le député Loïc Kervan et la pharmacie de Châteauneuf sur Cher. La pharmacie Goldaraz de Châteauneuf sur Cher se propose d'effectuer des livraisons aux personnes dans l'impossibilité de se déplacer.

Cette fermeture est encore un fois un réel problème et conforte le Conseil Municipal de travailler à l'implantation de la téléconsultation sur son territoire.

- Canicule – Toutes les personnes inscrites dans le plan canicule ont été contactées.
- Festivité du 13 juillet : une centaine de lampions ont été distribués. Encore une fois le bal et le feu d'artifice ont été appréciés par les personnes présentes.
- Lecture du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 30 et suivent les signatures.

Le Maire,
Marina DUPUY

La Secrétaire,
Mireille CHARBY
2^{ème} adjoint